

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2022

PRESENTS : MM. PHILIPPE Michel - PINEL Joël - THOMAS Angélique - AUTIN Michel - PORTIER Brigitte - LE GENTIL Monique – LAUNAY Loïc - LESPERS Gaylord - LE BORGNE Yannick - GILLET Nelly - TRAVERS Didier - LE CAM Gérard – HERVE Ludivine – SALAUN Silvana - VETIL Christophe

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 MARS 2022 :

Lecture est faite du compte-rendu du conseil municipal du 11 mars 2022. M. Le Maire demande s'il y a des remarques à formuler.

Aucune observation n'étant émise, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal.

ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DU MORBIHAN – COTISATION 2022 :

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que la commune adhère à l'Association des Maires Ruraux du Morbihan depuis 2018 et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion au titre de l'année 2022.

La cotisation comprend l'adhésion nationale, l'adhésion départementale, l'abonnement au mensuel « 36000 communes ». Le conseil municipal décide d'adhérer à l'association des Maires Ruraux du Morbihan au titre de 2022 pour un montant de 100 €

PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :

BUDGET LOTISSEMENT LES IRIS :

	Résultat à la Clôture de l'ex. 2020	Part affectée à L'investissement Ex. 2021	Résultat de L'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
INVESTISSEMENT	-179 367.68	0.00	0.00	-179 367.68
EXPLOITATION	-66 075.31	0.00	0.00	-66 075.31
TOTAL	-245 442.99	0.00	0.00	-245 442.99

BUDGET COMMUNE :

	Résultat à la Clôture de l'ex. 2020	Part affectée à L'investissement Ex. 2021	Résultat de L'exercice 2021	Transfert ou intégration de résultats	Résultat de clôture 2021
INVESTISSEMENT	-329 988.47		192 811.18	/	-137 177.29
EXPLOITATION	528 269.04	180 725.47	139 431.30	/	486 974.87
TOTAL	198 280.57	180 725.47	332 242.48	/	349 797.58

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022 :

Le Maire donne la parole à M. PINEL qui présente la proposition de la commission finances se rapportant au budget primitif 2022 – budget LOTISSEMENT LES IRIS et budget COMMUNE ;
Après examen détaillé, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2022 qui s'équilibre ainsi :

<u>BUDGET</u>	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<u>LOTISSEMENT LES IRIS</u>	350 442.00	529 809.68
<u>COMMUNE</u>	1 018 299.00	783 134.00

FIXATION DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2022 :

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune. Le Maire rappelle que la loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale en tant que recette des collectivités locales de la taxe d'habitation

sur les résidences principales, ce depuis 2021. Le maire présente à l'assemblée, les bases 2022 communiquées par les services de l'Etat, fixées à 701 100 € pour la taxe foncière sur le bâti et 48 800 € pour la taxe foncière sur le non bâti.

Vu l'avis de la commission finances,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Après vote à mains levées, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE :

- Vote au titre de l'année 2022, les taux d'imposition des taxes directes locales suivants :
 - Foncier bâti 39.00
 - Foncier non bâti 38.29

MISE AUX NORMES ET DE SECURISATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS - AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS RUES PIFOSSET - MME DE SEVIGNE -RUE RENE SOHIER – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) – PROGRAMMATION 2022 :

Le Maire rappelle la circulaire de de M. Le Préfet, en date 17 novembre 2021, nous informant de la mobilisation d'une dotation exceptionnelle dédiée au soutien des investissements des collectivités territoriales. Les dossiers doivent être adressés avant le 30 avril prochain.

Il présente la nature des projets éligibles et propose une inscription au titre de la priorité thématique d'investissement n° 2 – Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics, concernant l'aménagement des espaces publics des rues Pifosset, rue Mme de sévigné, rue René Sohier.

En effet, ces rues desservent la plupart des équipements publics de la commune : école primaire, services de santé (pharmacie, kiné, Centre santé ...), salle polyvalente et salle de sport utilisée quotidiennement par les élèves du Collège et diverses associations. De plus, de nombreux véhicules empruntent ces rues situées à l'entrée principale de la commune, d'où l'urgence de réaliser les travaux de sécurisation et de mise aux normes.

Le Maire présente le descriptif établi par le cabinet SITADIN / SERVICAD comprenant les travaux d'eaux pluviales, de voirie et de trottoirs, de signalisation, d'espaces verts, d'aménagement avec du mobilier urbain et des équipements divers, le tout s'élevant à 645 982,50 € ht auxquels s'ajoutent les honoraires estimés à 56 144,00 € € ht.

Toutefois, le Maire précise que tous ces travaux ne sont pas subventionnable dans le cadre du DSIL, comme par exemple les travaux de voirie, de réseaux divers, le mobilier urbain et présente le plan de financement qui pourrait être adopté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement tel que défini ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Travaux	164 050.00	Conseil Départemental	51 270.00
Espaces verts	18 350.00		
Prestations intellectuelles	22 680.00	DETR	22 559.00
		DSIL	61 524.00
		Autofinancement	69 727.00
TOTAL HT	205 080.00	TOTAL HT	205 080.00

Le Maire,
PHILIPPE Michel